

PROPOSITION DE CHEQUES-VACANCES POUR L'ANNEE 2021/2022

Chers collègues,

Le CSE Medline organise la mise en place des chèques-vacances pour les salariés de Medline Assembly Châteaubriant (Critères d'attribution : Salariés en CDI au 1er Juillet 2021).

Nous avons retenu, d'une part le principe de l'épargne avec la possibilité cette année de 2 choix. En effet le salarié est libre d'épargner plus en sachant que la participation du CSE reste la même selon le montant choisi.

Critères d'attribution: **PREMIER CHOIX** (épargne identique à celle de l'année dernière)

Catégorie employés et cadres

CATEGORIE	Participation mensuelle du salarié	Montant épargné Septembre 2021 à Février 2022	Participation du CSE	Montant total Chèques-Vacances
Employés/Cadres	25 €	150 €	100 €	250 €

DEUXIEME CHOIX (épargne supplémentaire)

Catégorie employés et cadres

CATEGORIE	Participation mensuelle du salarié	Montant épargné Septembre 2021 à Février 2022	Participation du CSE	Montant total Chèques-Vacances
Employés/Cadres	50 €	300 €	100 €	400 €

Si l'une de ces propositions vous intéresse nous vous remercions de bien vouloir remplir le coupon réponse ci-dessous et le retourner au Comité social et économique (CSE) **avant le 21 Juillet 2021 dernier délai.**

Votre épargne est étalée sur 6 mois, de Septembre 2021 à Février 2022 les chèques seront remis au moment de l'inscription, et déposés à la banque le 1er de chaque mois (**si possible ne pas dater les chèques, mettre à l'ordre du CSE on indiquera la date lors du dépôt en banque**). Les Chèques-Vacances seront disponibles en Mars 2022.

Nb : En cas de départ de l'entreprise au cours de la phase épargne, le montant épargné sera remboursé au salarié.

Présentation du Chèque-Vacances :

D'une valeur de **10 €**, le Chèque-Vacances permet aux bénéficiaires de régler leurs dépenses de vacances et de loisirs, en France, Outre Mer et à destination des pays membres de l'Union Européenne. Les chèques-vacances sont des titres de paiement acceptés dans de nombreux établissements, 200 000 professionnels du tourisme et des loisirs, conventionnés par l'ANCV. Paiements acceptés en Chèques-Vacances, dans 5 grands secteurs d'activité : l'hébergement, la restauration, les voyages et les transports, les sports et les loisirs, la culture et les découvertes.

Les Chèques-Vacances sont **valables 2 ans** en plus de leur année d'émission. Passé ce délai, le bénéficiaire dispose de 3 mois pour les échanger contre de nouveaux titres, valables à leur tour 2 ans en plus de leur année d'émission.

Pour connaître le détail, ville par ville et activité par activité, consulter le site de l'Association Nationale des Chèques Vacances :

<http://www.ancv.com>

Cordialement, Vos élus du CSE

COUPON REPONSE

NOM :

PRENOM :

CATEGORIE :

NOMBRES DE CHEQUES (*non datés*) :

**J'ADHERE A LA FORMULE CHEQUES-VACANCES SELON LES CRITERES
DETERMINEES PAR LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE ET DONNE MON ACCORD
POUR UNE EPARGNE SUR LES 6 MOIS (DE SEPTEMBRE 2021 A FEVRIER 2022) AVEC 6
CHEQUES BANCAIRES APPORTES A L'INSCRIPTION*.**

➤ *premier choix*

* Possibilité pour la catégorie « *Employés/Cadres* » de faire un chèque global de **150€** (en banque début Septembre 2021)

☐

ou **2 chèques de 75 €** (le 1^{er} chèque en banque début Septembre 2021 et le 2ème le 1^{er} Janvier 2022)

ou **6 chèques de 25 €**

➤ *second choix*

* Possibilité pour la catégorie « *Employés/Cadres* » de faire un chèque global de **300 €** (en banque début Septembre 2021)

☐

ou **2 chèques de 150 €** (le 1^{er} chèque en banque début Septembre 2021 et le 2ème le 1^{er} Janvier 2022)

ou **6 chèques de 50 €**

FAIT A :

LE :

SIGNATURE :